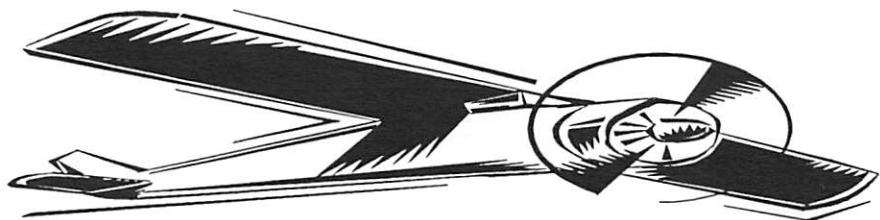


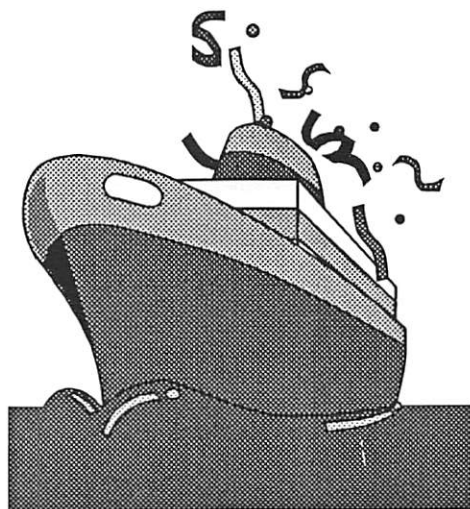
REF 34

3° TRIMESTRE
No 11
1994

Bulletin de liaisons des radioamateurs du departement 34



Bonnes Vacances



RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS REF-UNION

Etablissement départemental de L'HERAULT

Président F 5 HLZ URVOIX Christian 12 Avenue de Montpellier 34740
VENDARGUES
Tél: 67 70 26 94 Fax: 67 70 70 17

Vice Président F 6 EVA SEGUIER Bruno
rue de Font Maurel le bas Bassan
34290 SERVIAN
Tél: 67 36 39 62 Fax: 67 36 18 04

Secrétaire F 6 HZS PAGES Louis
35 Place Ancienne Comédie 34500 BEZIERS
Tél: 67 49 07 31

Trésorier F 6 HAB MICHAU Raoul
8 rue Gustave 34000 MONTPELLIER
Tél: 67 92 75 12 Fax: 67 54 54 71

Délégué et Adjoint au Trésorier
F 6 EGA BELLEZIT Georges
13 Rue Denfert Rochereau 34200 SETE
Tél: 67 74 60 80

Adjoint au Secrétaire
F 1 LUI LEVASSEUR Christian
13 Avenue j. Moulin 34570 PIGNAN
tél: 67 47 65 90
et Les responsables des Radio Clubs

RADIO CLUB

F 6 KSJ - 14 Chemin de la Mouitte 34170 CASTELNEAU LE LEZ
Responsable F 6 HYT Claude

F 6 KUJ - C.A.S. 18 rue C Arnaud la Peyrade
34110 FRONTIGNAN F 5 JUP

F 6 KNN - de GENISTA Le Viaduc 34660 COURNONTERRAL
Responsable F 6 HGR Guy

F 5 KPX - Lycée Technique Jean Moulin Avenue des Martyrs de la Résistance
34321 BEZIERS
Responsable F 5 MOL Henri

F 6 KEH - Emetteurs Biterrois Caserne saint jacques
34500 Beziers

Responsables F 5 UM Jean F 6 EVA Bruno

F 6 KSP - R.C. DU LODEVOIS 3 rue du 14 Juillet 34700 LODEVE
Responsable F 6 DEN Armand

Nous avons réfléchi et voilà la nouvelle présentation:

QU'EN PENSEZ-VOUS ? C'est votre revue et elle sera ce que vous en ferez.

Nous réserverons une page à chaque radio-club, à eux de les remplir, donc envoyez nous des articles sur vos réalisations et vos activités, ou autres.

nous lançons un concours pour la couverture, alors à vos pinceaux et chaque trimestre nous utiliserons l'une de vos réalisations et vous choisirez la meilleure, nous attendons vos projets.

Chaque 1° Mardi du mois, a 19h sur le 145.525 il y aura un QSO de section, avec retransmission via le répéteur par notre ami F 9 YA , pour les OMS de Béziers et sa région, et F 6 EVA nous retransmettra via le répéteur les messages des OMS de Béziers.

Tous les autres Mardi, QSO sur cette fréquence avec comme objectif de ne pas dépasser 30 minutes, nous pensons que vous serez tous présents à ces QSO.

F 6 HYT vient de m'avertir du succès réalisé par les élèves de F6KSJ les 20 et 21 Juin, 9 sur 10 de reçus. BRAVO aux prof..s et félicitations aux candidats,

A bientôt sur l'air.

F5HLZ

MONTPELLIER.

JOURNEE RADIO AMATEUR DU 11 JUIN 1994 AUX ARCEAUX

- Sous une tempête de ciel bleu, et avec un violent vent du nord qui balaye tous les nuages sur son passage, ainsi que les antennes HI...
- F 6 EGA ET F 6 EVA représentant l'ADRASEC, ont exposés des instruments de recherche fabrication OM.
- Le RADIO-CLUB du Lycée JEAN MOULIN de BEZIERS, F 5 KPX animé par F 5 MOL, nous présente une collection de vieux poste de TSF et une station décimétrique qui fera de nombreux contacts.
- LE RADIO-CLUB de CASTELNAU, F 6 KSJ présente un stand ARDF avec son champion de France Laurent F1JJM et son second Christian F1LUI, qui font des démonstrations captivante pour la foule.
- Pierre F1RVQ a installé une station VHF et fait de nombreux QSO locaux.
- Jean F6IAB opère une station décimétrique en CW, il réalise de nombreux contacts et les personnes présentes demandaient des explications.
- Gérard F9YA en compagnie de F5HLZ, installe le stand du REF et Gérard active une station VHF UHF avec un transpondeur.
- En fin de matinée Monsieur FRECHE, Maire de MONTPELLIER, visite les différents stands, intéressé, il nous pose de nombreuses questions.
- Le repas de midi est pris en commun sur place pizzeria du coin, agrémenté par quelques bouteilles amenées par Gérard F9YA.
-
- L'après midi Christian F1ISW et Bernard F1IXH, nous présentent des images transmises par fax.
-
- La fin de journée rassemble de nombreux OM et YL du 34 et des départements voisins.
- Merci à tous pour cette bonne journée, rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

F1LUI

QUESTIONNAIRE SUR LES RADIOAMATEURS DU 34

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

NOM	Prénom
INDICATIF	N° REF
ADRESSE	
TELEPHONE	

Savez vous que nous sommes 340 dans le département de l'Hérault et seulement 159 qui sont affiliés au REF-UNION,. Aussi nous nous posons la question, comment arriver à contacter tout le monde et c'est la raison de ce questionnaire que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner.

- | | |
|--|---------|
| Etes vous toujours radio amateur ? | oui non |
| Si non pensez vous reprendre un jour vos activités ? | oui non |
| Désirez vous toujours figurer sur nos listes ? | oui non |
| Faites vous connaître le radioamateurisme autour de vous? | oui non |
| Voulez vous être tenus au courant de nos activités | oui non |
| Etes vous intéressé par la vie associative ? | oui non |
| Connaissez vous le REF 34 ? | oui non |
| En êtes vous déjà membre ? | oui non |
| Connaissez vous le fonctionnement de notre association ? | oui non |
| Connaissez vous le QSLmanager F 6 IAB, l'ami Jean ? | oui non |
| Etes vous intéressé par des réunions,manifestations, repas | |
| -Chasse aux renards | |
| -Sorties touristiques/repas | |
| -Participation aux contests | |
| -Expéditions | |
| -Journée démonstration | |
| -Autres (précisez) | |

L'établissement départemental assure la gestion des adhérents du REF-UNION, affiliés ou non à l'Association, ayant leur résidence principale dans le département, ou non résidants mais affiliés sur leur demande à l'Association.

L'établissement départemental assure la représentation, la promotion et la défense du radioamateurisme au niveau départemental.

ARTICLE 3- Moyens

L'établissement départemental assure la représentation des radioamateurs auprès des autorités départementales.

Il peut également, en particulier;

- éditer un bulletin ou une revue.**
- organiser des manifestations pour la promotion du radioamateurisme ou participer à leur organisation.**
- construire, entretenir ou gérer des équipements servant au radioamateurisme.**

Ces différentes activités peuvent être exercées directement ou par l'intermédiaire des associations ou radio clubs du département dans le cadre des conventions définies à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 4- Sièg

Le Sièg social est fixé au 12 Avenue de Montpellier 34740 VENDARGUES, il pourra être transféré par décision du conseil d'administration, ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire, en tout autre endroit du même département.

ARTICLE 5- Membres

Les membres de l'établissement départemental sont, de droit, et sans à avoir à effectuer de formalité particulière, tous les adhérents du REF-UNION rattachés au département.

Un adhérent du REF-UNION résident dans le département de l'Hérault peut demander au REF-UNION son rattachement à l'établissement départemental d'un autre département, et vice versa.

ARTICLE 6 - Clubs et Associations

Les Clubs, Associations, sections d'associations ayant à titre unique,

principal ou accessoire de rassembler des personnes adhérentes ou susceptibles d'être adhérentes au **REF-UNION** peuvent demander leur rattachement à l'établissement départemental. Ce rattachement constitue l'affiliation du Club ou Association au **REF-UNION**.

Les relations entre l'association ou les associations constituant la fédération départementale d'une part et l'établissement départemental d'autre part sont définies par une convention. Dans tous les cas, seuls les adhérents du **REF-UNION** peuvent participer au fonctionnement de l'établissement départemental.

ARTICLE 7 - Admission

Un adhérent du **REF-UNION** est rattaché à l'établissement départemental à partir du moment où son adhésion a été notifiée à l'établissement départemental par **REF-UNION** conformément à ses statuts.

ARTICLE 8 - Radiation

La radiation est prononcée dans les conditions de l'article 4-2 du règlement intérieur du **REF-UNION**.

ARTICLE 9 - Ressources

Les ressources de l'établissement départemental comprennent:

- 1 - D'éventuelles cotisations
- 2 - Les aides et contributions fournies par le **REF-UNION**
- 3 - Le produit des éventuels services ou fournitures aux membres de l'établissement départemental ou à des tiers.
- 4 - De manière générale, tout apport conforme à la loi et accepté par le conseil d'administration.

ARTICLE 10 - Conseil d'administration

L'établissement départemental est dirigé par un conseil d'administration de 6 membres au moins élus pour une année par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Six membres au moins du conseil dont son président, devront être membre du **REF UNION** le conseil choisira parmi eux les personnes participant à l'élection du délégué régional du **REF-UNION**.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé au moins de:

Un Président Un Secrétaire Un Trésorier

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé au remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 11 - Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président ou à la demande du quart au moins de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix du président est prépondérante. Tout administrateur qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 12 - Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les adhérents de **REF-UNION** rattachés à l'établissement départemental. Elle se réunit chaque année.

Les membres de l'établissement départemental sont convoqués quinze jours au moins avant la date fixée.

Un membre pourra détenir des mandats d'autres membres, sans que leur nombre dépasse trois.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Il est établi par le Conseil d'Administration et devra comporter, en plus du rapport moral et du rapport financier, les questions qui pourront éventuellement avoir été posées par écrit au conseil d'administration, avant l'assemblée générale, par les membres de l'établissement départemental.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection par l'assemblée générale du nouveau conseil d'administration.

Ne pourront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions figurant à l'ordre du jour.

ARTICLE 13 - Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin, ou sur demande de la moitié au moins des membres de l'établissement départemental, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues pour l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Il est destiné à fixer les points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration intérieure de l'établissement départemental.

ARTICLE 15 - Gestion

L'exercice comptable court du premier janvier au 31 décembre.

Il est tenu une comptabilité sous la responsabilité du Trésorier.

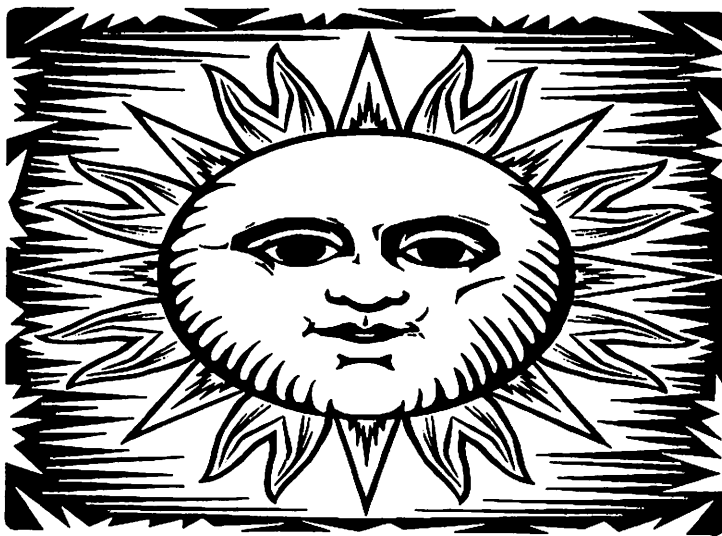
Celle ci comporte les documents conformes aux modèles fournis par REF-UNION. Ils lui sont transmis au plus tard deux mois après la clôture de l'exercice.

ARTICLE 16 - Dissolution

La dissolution de l'établissement départemental pourra être prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire, le vote étant acquis par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale.

L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu au REF-UNION, aux fins de constituer l'actif initial de l'association qui succédera à l'établissement départemental dans le département.



C O N V O C A T I O N

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LE 2 OCTOBRE 1994 à 10 heures

au R C F1KUJ- C.A.S. de FRONTIGNAN 34110

ORDRE DU JOUR

Adoption des nouveaux statuts du REF-UNION
Questions diverses (à envoyer avant le 15 Septembre),
à l'adresse du Président.

12 heures apéritif offert par le REF 34
suivi d'un repas
qui est à réserver auprès de F1LUI
POUR 80FRS (ordre REF34)

- entrée
- paella
- dessert
- café
- vin



Venez nombreux, tous à Frontignan
Le 2 Octobre

limite des inscriptions pour le repas le 26 septembre

.A.R.D.F.COMPETITION REGIONALE DU 19/6/94

-
- -Inscrite au calendrier national cette compétition s'est déroulée comme prévu l'avant dernier dimanche du mois de Juin: le 19/6/94.Le programme maintenant bien rodé puisque après quelques "chasses au renard" intervenant à des dates aléatoires c'était la cinquième année consécutive qu'avec le soutien de la municipalité les "Amateurs" de radiogoniométrie, au sens noble du terme, se sont affrontés sur les territoires habituels.-Dés 09:00 les participants arrivaient au lieu de rassemblement devant le Monument aux Morts pour s'inscrire à la compétition. Premiers départs à 09:30 durée 01:30, limite pour les derniers arrivés 11:15.- Il s'agissait de découvrir cinq balises, fonctionnant en continu sur cinq fréquences différentes, disposées dans la ville de LODEVE. Elles ont toutes été trouvées mais personne ne les à trouvées toutes.-Pour se remettre des fatigues de la course les compétiteurs et leurs familles ont été chaleureusement accueillis par les représentants de la municipalité et leur famille, Messieurs Pierre GALZY, maire adjoint et DEMASI Gino, conseiller municipal, représentant la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés. Après les salutations et congratulations d'usage, départ organisé pour CAMPEYROUX où nous attendait un succulent repas servi dans une salle dont la fraîcheur a été appréciée autant que le menu.-Pendant la dégustation du café les responsables des balises procédaient à leur mise en place qui a été terminé avant 16:00. pour donner satisfaction au plus grand nombre on avait dissimulé deux balises 144.850 mhz fonctionnant alternativement

pendant une minute chacune, identifiées par émissions de MOE MOI MOS MOH MO5 en CW. A 17:30 les balises se sont automatiquement mises en sommeil mais les compétiteurs étaient déjà rentrés pour faire valider leur carte de pointage.

-Une petite séance de rafraîchissement a permis de patienter en attendant la proclamation des résultats et la distribution des récompenses. Les gagnants du matin ont reçu des MEDAILLES, ceux de l'après midi de belles coupes.

-De nombreuses récompenses ont été distribuées: t-shirt, sac bananes, portes clés....il y en a eu pour tous, mais ce que nous avons tous gagné c'est une journée magnifique sous un soleil radieux dans un site paradisiaque et une ambiance digne de la grande famille radioamateur.Nous nous sommes séparés avec regret en se promettant de se retrouver l'année prochaine

J'ai le grand plaisir d'adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée: la municipalité de Lodeve Les Administrateurs de CAMPEYROUX ,le REF 34 , Le Radio Club de Castelnaud F6KSJ au complet et son Animateur F6hyt sans qui rien n'aurait pu être fait , les généreux donateurs, tout les participants et tous ceux qui n'ont pas été cités mais qui se reconnaîtront

rendez-vous à LODEVE A.R.D.F. le dimanche 18 JUIN 1995 pour la prochaine COMPETITION " LA F6DEN "

F6 KSP / F 6 DEN

SALLAN Armand

CHARTE DES RADIOAMATEURS DU REF UNION

Article 1 :

Le radioamateur est une personne dûment autorisée qui met en œuvre, dans le domaine des télécommunications, divers équipements ou systèmes qu'il a pu construire en totalité ou en partie, et ceci à titre privé et à des fins de recherche, d'expérimentation ou de formation individuelle.

Il conserve dans ses activités de radioamateur une stricte neutralité politique, commerciale et confessionnelle.

Il applique dans ses relations avec le monde extérieur et avec les radioamateurs les principes de l'éthique fondamentale du radioamateurisme : cordialité, amitié, fraternité.

Il se soucie de promouvoir l'esprit radioamateur qui repose sur la curiosité, l'invention, le respect et le service des autres.

Article 2 :

Pour favoriser leur activité, les radioamateurs se groupent en association à but non lucratif. Il existe:

- des associations locales ayant pour mission de gérer et de coordonner l'ensemble des activités des radioamateurs dans leur zone d'influence respective.

- des associations techniques ayant pour mission de développer et de promouvoir un ou plusieurs domaines techniques dans un environnement particulier.

Article 3 :

Les radioamateurs de chaque département s'organisent en association de niveau départemental suivant leurs contraintes, leurs besoins et / ou des désirs qu'ils peuvent exprimer. Ces associations constituent la structure de base du REF-UNION.

Article 4 :

Le REF-UNION, regroupant l'ensemble des associations française de radioamateurs qui en sont membres, assure la représentation de ses adhérents aux niveaux national et international, coordonne les activités de ses différentes associations et fournit les services nécessaires.

REF NATIONAL

Cotisation + abonnement Radio-Ref pour une durée d'un an
320 f

Cotisation sans abonnement à Radio-Ref 170 F.

NOM: _____ PRENOM: _____.

NE LE : _____ N° REF: _____

INDICATIF: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL _____

PROFESSION: _____ NATIONALITE: _____

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre du REF,
ne pas payer par mandat ni par virement CCP.

ABONNEMENT REF 34

Le montant de la cotisation est de 50 frs pour l'année, faire
un chèque bancaire ou postal à l'ordre du REF 34 et
l'adresser au trésorier F 6 HAB, voir au début du bulletin .
quatre parutions par an.: si vous voulez recevoir le prochain
dans votre boîte à lettre relire les quatre lignes ci dessus

Assemblée Generale le 2 octobre au radio club F1KUJ
La Peyrade .Après l'AG LA PAELA DE L'AMITIE QSJ 80 FRS radio
guidage 145.525 RENDEZ VOUS A 10H PRECISE AU CAS 18 RUE
C. ARNAUD 34110 A LA PEYRADE. Le repas sera précédé d'un apéritif
offert par la section REF34 VENEZ NOMBREUX



73 QRO A TOUS
ET AU PROCHAIN

FERRACCI LAURENT
16 CLOS DES BAUMES
34980 MONTFERRIER



N
BYE BYE
E R O

SI VOTRE ADRESSE EST INCOMPLETE NOUS LE
DIRE POUR LE PROCHAIN BULLETIN

avec le concours de F6KSJ